



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE,
SECONDAIRE ET TECHNIQUE

Le Ministre

DECISION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE N° 007 /MINEPST/CABMIN/CGPMP/2021

Vu la loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux Marchés Publics spécialement en son article 6 ;

Vu le Décret n°10/22 du 02/06/2010 portant manuel de procédures de la loi relative aux Marchés Publics spécialement en ses articles 138 et 139;

Vu l'Avis de Non Objection de la DGCMP N°0373/DGCMP/DG/DRE/D5/K.L/2021 du 12 avril 2021 sur le Rapport d'évaluation des offres pour l'acquisition d'équipements numériques pour la numérisation des données des enseignants et du personnel administratif du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;

Vu l'Avis de Non Objection de la DGCMP N°0256/DGCMP/DG/DRE/D2/MLK/2021 du 12 avril 2021 sur le Plan de Passation des Marchés de travaux et fournitures exercice 2021

Vu l'Avis de Non Objection de la DGCMP N°374/DGCMP/DG/DRE/D5/K.L/2021 du 12 avril 2021 sur le projet du contrat relatif à l'acquisition d'équipements numériques pour la numérisation des données des enseignants et du personnel administratif ;

Décide :

D'attribuer provisoirement le Marché relatif à l'acquisition d'équipements numériques pour la numérisation des données des enseignants et du personnel administratif du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique à la Firme SAMSON BROPTHERS ANISONS LIMITED pour un coût total de USD 8.500.000 TTC (Huit million cinq cent mille dollars américains, toute taxe comprise).

Fait à Kinshasa, le

2 MAI 2021

Professeur Tony MWABA KAZADI